

## Annexe D – Sommaire des commentaires reçus du public

### Commentaires reçus en réponse au Bulletin sur les règles de l'OCRI 23-0092 – Appel à commentaires – Nouvelle publication du projet de modernisation des règles relatives aux dérivés (phase 1)

Le 23 juillet 2023, l'OCRI a publié le Bulletin sur les règles [23-0092 afin d'obtenir des commentaires sur le projet de modification des Règles CPPC concernant la modernisation de nos règles relatives aux dérivés](#). Nous avons reçu une lettre de commentaires de l'intervenant suivant :

- Bourse de Montréal Inc. (MX)

Il est possible de consulter cette lettre sur le site Web de l'OCRI ([consultations](#)). Le tableau ci-après résume ces commentaires et nos réponses.

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES	RÉPONSE DE L'OCRI
<b>Commentaires généraux</b>	
1. L'intervenant souhaite rappeler l'importance de la collaboration entre la Bourse de Montréal et l'OCRI quant aux questions qui se rapportent à la négociation de dérivés, citant l'exemple mentionné précédemment selon lequel les obligations concernant la meilleure exécution et la priorité accordée au client ne sont pas incompatibles lorsque des dérivés cotés à la MX sont négociés. (MX)	Comme il est mentionné dans notre réponse à un commentaire similaire reçu à propos du projet de modification initial (Avis 22-0055, Pièce jointe D – Sommaire des commentaires reçus du public au sujet de la publication initiale et réponses du personnel de l'OCRCVM), nous sommes nous aussi d'avis que la MX et l'OCRI devraient poursuivre leur collaboration afin d'éviter toute incompatibilité à l'égard des obligations concernant la meilleure exécution et la priorité accordée au client.